



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 27 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 21 mars 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Naïma BENBRAHIM, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Mustapha HABBOUR, Monsieur Serge RAGO, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Monsieur Sylvain DUGARDIN, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Mariane VETU.

Madame TAHAR-CHAOUCH qui donne procuration à Monsieur Philippe DORNE
Madame Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Monsieur Anthony DELHORS
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Madame Mariane VETU
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Madame Clarisse KACZMAREK, absente excusée

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 26 dont 4 procurations

Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024

Madame le Maire : Concernant ce procès-verbal du 14 février, y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité (20 pour – 6 abstentions)

Je vous remercie.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Madame le Maire : Comme à chaque Conseil, je vais vous part de mes décisions, portant sur des contrats, comme des sites internet, URBADS pour l'instruction des droits des sols, l'étude de sol Fosse 8, l'adhésion à l'AMF, demande de subvention FIPD pour les vidéoprotections, vérification des équipements sportifs, le COMEDEC, télésurveillance des alarmes, plusieurs

décisions portant sur la mise à disposition des salles municipales. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame VETU, on va vous passer le micro.

Madame VETU : Merci, Madame le Maire. Concernant la première décision, pour le site internet, on voudrait savoir où ça en est et s'il y a une date de mise en service ?

Madame le Maire : Donc les bons de commande ont été envoyés au prestataire, et du coup ils doivent revenir vers nous concernant cette mise en service.

Madame VETU : Et vous avez à peu près une période ?

Madame le Maire : Je n'ai pas eu de retour, je n'ai pas reçu de mail à ce sujet. D'autres demandes d'interventions, excusez-moi, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Oui Madame le Maire, pour la décision 24/031 « attribution du marché pour un diagnostic environnemental des milieux souterrains de la Fosse 8 », je suppose que c'est en rapport avec le PIG et dans le cadre de la future réhabilitation des anciens locaux de la Fosse 8, donc le projet que vous nous aviez soumis, notamment pour les associations, je suppose que c'est en rapport avec ça.

Madame le Maire : C'est tout à fait ça, oui. On a fait appel à deux bureaux d'études concernant le plan de gestion.

Monsieur DORNE : Donc le diagnostic c'est des références techniques par rapport à la pollution des sols, c'est ça ? Etude préalable ?

Madame le Maire : Il n'y a pas que ça. Il n'y a pas que ça, il y a d'autres demandes préalables également, par rapport à la pollution mais il n'y a pas que la pollution.

Monsieur DORNE : D'accord, et c'est quoi les autres critères ?

Madame le Maire : Il y a plusieurs critères en fait, c'est parce que c'était, en fait au niveau de la Fosse 8, on a déposé un Fond Vert, on nous a demandé un plan de gestion. Donc on a interpellé, justement, par rapport à cette étude, cette société pour avoir l'étude. Je vais le citer, parce que ça fait un grand tableau mais je préfère, voilà, donc il y a l'analyse des sols, il y a l'analyse des gaz au sol, l'analyse des hydrocarbures, le mercure, et, attendez, il y a le plomb, bien sûr, comme dans tous les sondages, voilà c'est ça, c'est tout à fait ça. Voilà.

Monsieur DORNE : Très bien, merci Madame le Maire.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Monsieur CAUX ?

Monsieur DORNE : Oui, également par rapport à la demande, à la décision 24/035, la subvention concernant l'installation d'un système de vidéoprotection. Ça concerne les caméras qui devraient être installées sur la zone du terril, sur la zone verte ?

Madame le Maire : Ah non, pas sur la zone du terril. Ça, ça a été passé il y a plusieurs années, non non, c'est d'autres vidéos, en fait, qu'on va mettre en place. Une réparation de vidéo et d'autres envois au niveau, la Mairie on va remettre, au niveau de la salle Dutilleul, Gino, également devant et arrière la salle Dutilleul.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Il y a d'autres demandes d'interventions ?

Monsieur CAUX : Oui, Madame le Maire, moi je suis étonné que dans votre rapport de décisions ne figure pas la décision sur laquelle vous revenez sur le CNAS pour les agents retraités. Ça devrait figurer logiquement au titre des décisions.

Madame le Maire : Ça sera sur le prochain Conseil parce que j'ai demandé d'autres éléments au niveau du CNAS et voilà, j'ai fait une réponse mais il y a des éléments que j'attendais que je n'ai pas reçus donc on le fera passer au prochain Conseil.

Monsieur CAUX : Ce n'est pas des éléments, Madame le Maire, c'est par rapport, on a reçu aujourd'hui, le mail par rapport à notre demande il y a 15 jours à peu près, mais c'était sur, ce n'est même pas une demande au niveau financier, c'est une demande au niveau humain.

Madame le Maire : Si si, j'ai une demande financière, Monsieur, par rapport à quelqu'un, donc oui oui.

Monsieur CAUX : Non mais ce n'est pas de ça que je parle, on est dans l'humain, on est dans une prestation sociale, dans un acquis social.

Madame le Maire : C'est ce que je vous ai écrit, oui, tout à fait, oui.

Monsieur CAUX : Non, ce n'est pas ce que vous m'avez écrit. C'est un acquis social depuis plus de trente ans que vous enlevez.

Madame le Maire : Non, non, je me suis renseignée au niveau du CNAS, on a adhéré au niveau du CNAS depuis 72, donc ce n'est pas de maintenant, sauf qu'il y a deux choses, il y a les personnes actives qui peuvent recourir au CNAS si je peux me permettre, et il y a les retraités. On ne retrouve pas, on ne retrouve rien, même le CNAS ne retrouve pas de date, je leur ai demandé à quelle période ils ont installé cette deuxième mise en place, parce que c'est une option, et je n'ai pas de retour du CNAS à ce sujet. Il n'y a pas de délibération, il n'y a pas de décision non plus, je n'ai pas retrouvé de décision, on n'a pas d'élément plus que ça.

Monsieur CAUX : Mais au-delà de ça, peu importe qu'il y ait une décision peu importe.

Madame le Maire : Si, vous me parlez de trente ans, je vous réponds ça ne fait pas trente ans, trente ans ça fait depuis 72 qu'on a adhéré mais pour la première option, pas la deuxième.

Monsieur CAUX : Tant mieux, donc ça fait plus de trente ans, donc ça veut dire que vous, vous revenez...

Madame le Maire : Non non, ça ne fait pas plus de trente ans.

Monsieur CAUX : 1972.

Madame le Maire : Non, ce qui est au niveau des actifs, oui, ça fait depuis 72, on n'arrive pas à retrouver, ça ne fait pas trente ans, ça ne fait pas depuis 72 pour les retraités, on n'a pas cette option, on ne retrouve pas au niveau de la CNAS.

Monsieur CAUX : Moi étant en Mairie, les retraités en bénéficiaient déjà. Ça fait plus de dix ans maintenant. Si on veut revenir en arrière.

Madame le Maire : Oui, si vous nous le dites, si vous trouvez la décision ou l'information, il n'y a pas de problème.

Monsieur CAUX : Le problème n'est pas là, Madame le Maire, peu importe qu'il y ait 5 ans ou qu'il y ait 10 ans, je veux dire qu'au-delà de ça c'est une prestation sociale pour des agents retraités. La plupart ne touche même pas le SMIC. En enlevant cette prestation aux agents retraités, vous vous rendez compte de la casse sociale, c'est un acquis, il y a des agents retraités qui ont des enfants.

Madame le Maire : Ce n'est pas un acquis, c'est une option, et pour votre information, tout le monde ne l'utilise pas au niveau des retraités.

Monsieur CAUX : Oui, et alors c'est parce qu'il y a 2 ou 3 retraités qui ne l'utilisent pas ou qui ne vont pas l'utiliser que vous allez pénaliser des retraités ? Il y a des retraités qui ...

Madame le Maire : C'est vos propos, Monsieur.

Monsieur CAUX : Oui, c'est mes propos, je les maintiens, je les confirme.

Madame le Maire : Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que j'ai découvert des choses, et je ne rentrerai pas dans le détail. Vous dites que ça fait bien 10 ans donc vous savez de quoi vous parlez.

Monsieur CAUX : Je ne vois pas, si vous avez des choses, allez-y, dites-le, je n'ai rien à cacher, il n'y a pas de problème.

Madame le Maire : Moi non plus, je n'ai rien à cacher.

Monsieur CAUX : Mais enfin, vous vous rendez compte que même s'il y en a beaucoup qui travaillent encore, vous touchez à des prestations sociales. Vous vous rendez compte, quand même ?

Madame le Maire : Pour les retraités, mais ils ont quand même leur retraite.

Monsieur CAUX : Ils ne touchent pas le SMIC, il y a des retraités qui ont des enfants handicapés, qui ont cette adhésion au CNAS.

Madame le Maire : Pour votre information au niveau des 11 retraités, il y en a plus que 11, je suis un peu surprise qu'il n'y en ait que 11, sur 11 retraités les 11 n'utilisent pas le CNAS, je vous le dis.

Monsieur CAUX : Vous savez que, au travers du bénéfice du CNAS, lorsque malheureusement il y a un agent qui décède, il touche, la famille touche une aide substantielle de 1 000 €. Mais vous vous rendez compte, Madame le Maire, on va parler sérieusement, vous appartenez au groupe socialiste à la CAHC, vous êtes là pour faire une politique de gauche, une politique sociale, ce que vous faites c'est de la casse sociale.

Madame le Maire : Je vous remercie de le dire que je suis de gauche, parce qu'il y en a qui disaient que j'étais carrément des Républicains, du RN.

Monsieur CAUX : Je me pose la question avec cette décision. Mais Madame le Maire, BRIOIS il n'y touche pas, même à Hénin-Beaumont ils n'y touchent pas, Madame le Maire, vous vous rendez compte.

Madame le Maire : A Rouvroy ils n'ont pas l'option, ils n'ont pas l'option à Rouvroy, je me suis renseignée.

Monsieur CAUX : On parle de quelque chose qui existe que vous enlevez.

Madame le Maire : Moi je vous parle de Rouvroy.

Monsieur CAUX : Oui mais ça n'a aucun rapport.

Madame le Maire : Si, c'est quand même une commune de gauche.

Monsieur CAUX : Oui.

Madame le Maire : Donc je vous parle de communes de gauche, Rouvroy c'est une commune de gauche, ils n'ont pas pris l'option.

Monsieur CAUX : Ce n'est pas une réponse, mais Madame le Maire, je veux dire...

Madame le Maire : Vous m'interpellez sur la mairie d'Hénin, donc je parle de la commune de Rouvroy.

Monsieur CAUX : Ils l'ont conservé, ce que je vous dis c'est que c'était en place, ils le conservent, pourquoi, et même si c'est une économie substantielle, qu'est-ce que ça coûte à la commune ? Vous allez nous produire un compte administratif excédentaire de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce sont des agents qui ont passé la vie au service de la collectivité, mais comment ils sont remerciés là maintenant ? Vous leur retirez ça, en plus vous leur dites au mois de mars qu'il y a un effet rétroactif au mois de janvier, enfin je veux dire c'est incompréhensible, ce n'est pas entendable, et même autour de la table, vous travaillez, vous bénéficiez avec votre travail de prestations sociales, ça serait quoi votre réaction ? On vous dirait « maintenant, on retire », enfin je veux dire...

Madame le Maire : Ça n'existe pas dans le privé, Monsieur CAUX, je vous le dis franchement. Ça n'existe pas dans le privé.

Monsieur CAUX : Il y a des caisses sociales dans le privé, il faut arrêter.

Madame le Maire : Eh bien si vous le dites, j'aimerais bien savoir laquelle.

Monsieur CAUX : Mais, au-delà de ça c'est une reconnaissance pour le personnel, je ne comprends pas.

Madame le Maire : En fait c'est une décision qui a été prise, et voilà, je ne reviendrai pas dessus, parce que bon. Je ne reviendrai pas dessus.

Monsieur CAUX : C'est votre décision, vous vous rendez compte ?

Madame le Maire : Oui, je m'en rends compte. Mais bon, il y a des inégalités qui ne m'ont pas plu donc c'est ma décision, oui.

Monsieur CAUX : Mais donc, pour 2 ou 3 agents, vous allez faire...

Madame le Maire : Pas du tout, ça n'a rien à voir. Quand on fait, c'est pour tout le monde, c'est tout. Voilà, je vais en rester là. Donc est-ce qu'il y a d'autres interpellations concernant les décisions ? Non, je n'en vois pas, donc comme je le répète à chaque Conseil Municipal, nous on les vote parce que vous êtes informés de mes décisions, parce que j'en parle tout le temps en réunions de liste et en réunions de bureau donc qui est pour ces décisions ? Non, il n'y a pas

le CNAS dans les décisions. Et vous êtes dans le public, s'il vous plaît, donc on n'intervient pas, merci.

Voté à la majorité (20 pour – 6 élus ne prennent pas part au vote)

DELIBERATION N°1 : ENCAISSEMENT D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire : Donc concernant la deuxième délibération, pour votre information c'est pour encaisser l'attribution exceptionnelle, donc la compensation de 109 630 €, c'est vraiment exceptionnel parce que la compensation au niveau de la commune d'Evin concernant l'Agglo est à 0 €. Donc là ça fait deux années que toutes les communes ont une compensation exceptionnelle au niveau de l'Agglomération, c'est juste pour vous demander pour valider cet encaissement. Y'a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires, des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°2 : AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE ECOLOGIQUE AVEC LA CAHC

Madame le Maire : Concernant cette délibération, l'avenant au contrat d'engagements réciproques dans le cadre du PTE avec l'Agglo, c'est pour ajouter l'opération de la rue Lamendin et Jaurès en tant que programme structurant en matière d'eau et d'assainissement. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE, oui ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, c'est une proposition à laquelle nous souscrivons ; simplement nous nous posons la question, à savoir, du fait que ces travaux d'assainissement ont déjà été réalisés au niveau des rues Lamendin et Jaurès, est-ce que malheureusement ça ne pourrait pas présenter un caractère rédhibitoire au niveau, donc, de la décision de la CAHC ?

Madame le Maire : Non, en fait c'est une opération mais c'est repris sur 2022, donc pour des travaux à partir de 2022 qui n'ont pas été effectués, donc ils ont recalculé au niveau du PTE donc c'est remis au niveau de l'opération. Voilà. Ils m'ont demandé de le rajouter.

Monsieur DORNE : D'accord, et par rapport aux chiffres que vous annoncez, donc 1 184 244 €, donc la proposition du fonds de concours c'est 50 %, c'est ça ?

Madame le Maire : Non, ce n'est que sur les travaux de 2022, en fait. Ce n'est pas 50 % du fonds de concours. En fait l'Agglo a déjà mis 50 %. Attendez, c'est deux choses différentes. On a eu un fonds de concours, il y a une paire d'années, au niveau de l'Agglomération, donc on a mis moitié-moitié. Là on a mis 1,9 millions, l'Agglo a également mis 1,9 millions. Là c'est par rapport au projet, concernant le PTE, que c'est revu également, si je peux me permettre, de nouvelles dispositions, qui nous font revenir un petit peu, si je peux me permettre, en arrière, parce qu'on peut revenir jusqu'en 2022. Donc quand j'étais à l'Agglo, j'ai proposé la rue Lamendin et Jaurès, et on en a parlé ici avec les élus, et ça a été validé au niveau de

l'Agglomération, donc on peut avoir également une petite subvention supplémentaire, mais ce n'est pas les 50 %. A hauteur de 300 000 €.

Monsieur DORNE : D'accord, donc la subvention, pour l'instant vous n'avez pas encore le montant ? Une indication du montant ?

Madame le Maire : Là c'est 300 000 €. Environ. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°3 : ENTREE DE LA COMMUNE D'EVIN-MALMAISON AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS

Madame le Maire : Alors, là c'est pareil, c'est pour que la commune puisse rentrer au niveau capital de la SPL de l'Artois pour le projet de la Fosse 8, donc c'est un achat de 60 actions, soit 6 000 €, donc c'est pour également que je sois représentée au niveau de ce Conseil d'Administration, et que je puisse signer tous les documents. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? On va passer au vote, plutôt, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°4 : POLITIQUE DE LA VILLE : ENGAGEMENTS QUARTIERS 2023

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM concernant la Politique de la Ville.

Madame BENBRAHIM : Merci, Madame le Maire. Donc par rapport à cette délibération, qui concerne la Politique de la Ville, portant sur les engagements Quartiers 2030. Donc, depuis 2015, Evin est engagée dans le Contrat de Ville, pour le Contrat de Ville CAHC. Il faut savoir qu'il prend fin, terme, au 31 mars 2024, donc là il y a une refonte du Contrat de Ville qui est appelée « Engagements Quartiers 2030 ». Donc il y a eu un zonage de fait, le quartier prioritaire reste tel quel, en étant un peu élargi, si je ne me trompe pas, au niveau salle Dutilleul, jusqu'après Dolto, jusque Dolto si je ne me trompe pas, donc au niveau de ces engagements Quartiers 2030, il y a quatre thématiques. Je vais les énumérer : permettre l'émancipation des habitants des quartiers, améliorer la santé des habitants, engager la transition économique dans les quartiers, encourager la transition écologique dans les quartiers prioritaires pour garantir un cadre de vie de qualité. Donc on est au niveau du quartier prioritaire avec 1 600 habitants, donc c'est identique, donc voilà. Donc il est demandé d'approuver le nouveau Contrat de Ville qui est appelé « engagement quartiers 2030 ».

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, concernant, Madame BENBRAHIM, vous parlez d'une extension de ce quartier prioritaire, vous pourriez nous préciser, justement, l'extension, parce que dans le quartier prioritaire, également il y a aussi Mendès France, sur le secteur d'Ostricourt.

Madame BENBRAHIM : Alors dans Mendès-France, il y a un lot de maisons, une dizaine, un peu plus, il faut savoir qu'il a été inclus, déjà, dans le Contrat de Ville depuis 2015, il restait tel quel donc il a légèrement été modifié, c'est vraiment au niveau de la Maison pour Tous, pour aller jusqu'à Dolto, sur la gauche.

Monsieur DORNE : Maison pour Tous pour aller jusqu'à Dolto.

Madame le Maire : Les propriétaires de la rue Basly ont été retirés des quartiers prioritaires.

Monsieur DORNE : D'accord. D'autre part dans cette délibération il est également spécifié, donc, que l'Etat laisse la possibilité de sélectionner des poches de pauvreté, sincèrement c'est un terme que je n'aime pas, je n'apprécie pas du tout, justement par rapport à ça, justement y a-t-il des poches de pauvreté qui ont été identifiées dans notre commune ?

Madame BENBRAHIM : Oui, il y a la Cité des Employés, il y a eu la Cité des Employés mais elle n'a pas été retenue comme un des quartiers prioritaires, et aussi Cité des Victoires. Il y a un seuil de pauvreté qui a été quand même constaté, mais non retenu par les services de l'Etat.

Monsieur DORNE : D'accord, parce que là, dans le cadre de l'identification du seuil de pauvreté, l'Etat s'engage à mettre des moyens nécessaires. Donc justement par rapport à ça, par rapport à toutes ces mesures et ces différentes thématiques, comment comptez-vous mettre en œuvre, en pratique – là c'est bien beau, on a de la théorie sur le papier- mais la mise en pratique concrètement sur notre commune, notamment par exemple je pense se rapprocher du Conseil Citoyen ou d'autres associations, pour avoir du concret.

Madame BENBRAHIM : Donc au sein de ces quatre thématiques, il faut savoir qu'il y a le Conseil Citoyen qui est quand même le moteur de ce quartier prioritaire donc il y aura des actions qui seront amenées à être travaillées avec le Conseil Citoyen pour amener les habitants à participer à ces actions. Il y aura dans ces thématiques énormément de projets en cohésion avec le Conseil Citoyen. Le conseil Citoyen sera amené à participer à des groupes de travail.

Monsieur DORNE : Très bien, je vous remercie.

Madame le Maire : Je vais rajouter quand même, il y a toujours un COPIL, un comité de pilotage avec tous les partenaires et également le Conseil Citoyen et les associations dans le périmètre des quartiers prioritaires, qui seront conviés également à ce sujet. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Merci, Madame BENBRAHIM. Des demandes d'interventions ? Non, je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : RIFSEEP - AJOUT DU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Madame le Maire : Alors concernant le RIFSEEP, c'est pour ajouter le cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux, donc pour vous les rappeler, donc concernant les montants annuels maximums de l'IFSE pour le groupe B1, plafond 17 480 €, plafond annuel du CIA 2 380 €. Groupe B2, donc l'IFSE à 16 015 €, le plafond annuel du CIA 2 185 €, et groupe B3 14 650 € au niveau de l'IFSE, et CIA 1 995 €. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°6 : COMPTE EPARGNE TEMPS

Madame le Maire : Concernant le Compte Epargne Temps, également un montant forfaitaire qui sera celui arrêté à la date de la transaction. A titre d'information, depuis le 1^{er} janvier 2024 les montants sont fixés par catégorie. Donc Catégorie A et assimilés, donc 150 € au lieu de 135 €, Catégorie B et assimilés : 100 € au lieu de 90 €, Catégorie C et assimilés 83 € au lieu de 75 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire : Donc vous savez que l'Etat, au niveau de la prime au niveau du pouvoir d'achat, concernant une réunion au niveau du CST, donc on a proposé une prime maximum de 150 € au niveau des agents remplissant les conditions, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée de l'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : On connaît le nombre d'agents qui vont bénéficier de cette prime, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Je ne l'ai plus en tête, tu me l'as dit, Maryline... Il y a tous les agents sauf deux personnes.

Monsieur DORNE : Le nombre ?

Madame MARIINI : On va regarder, on va vous le donner. On va le rechercher.

Madame le Maire : 46 personnes. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N° 8 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR)

Madame le Maire : Voilà, il y avait l'histoire, il y a une commission qui a eu lieu fin février, donc on en avait déjà discuté au dernier Conseil Municipal, il y avait la solution des panneaux solaires en fait, donc il y a eu validation au Conseil Municipal donc c'est ça qu'on aura au niveau de la commune, sur toute la commune, donc pas d'objection concernant les panneaux solaires ? Voilà, donc des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Dans l'explication que vous donnez sur les zones AER, vous notez que vous présentez le bilan de cette concertation mais aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public.

Madame le Maire : Oui.

Monsieur CAUX : Mais au-delà de ça, quelle était la communication qui a été faite au niveau de la population ? Parce qu'il n'y a rien eu sur le site Facebook, il n'y a pas eu de flash info, sur le site non plus. La population n'était pas au courant au niveau de cette concertation. Madame MARIINI, je parle à Madame le Maire. On en a parlé en Conseil Municipal, c'est tout.

Madame le Maire : J'ai le droit de discuter quand même avec la DGS.

Monsieur CAUX : Non.

Madame le Maire : Monsieur CAUX, il faut arrêter, venez un peu plus souvent au niveau de l'Agglomération, vous verrez également que Monsieur PILCH également interpelle que ce soit ses services ou également son DGS. Il faut arrêter un petit peu. En fait, oui, ça a été affiché, il n'y a pas de souci, et au niveau national, ça a été précisé au niveau national. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : VENTE DU TERRAIN CADASTRE AE 429

Madame le Maire : Donc je vais relaisser la parole à Monsieur HAGE concernant la vente de la parcelle AE 429.

Monsieur HAGE : Alors délibération n°9, on parle d'une vente de terrain sur la commune, cadastre AE 429, donc c'est rue Basly, c'est une petite parcelle qui est en triangle juste à côté des garages à l'entrée de la résidence des poètes. Monsieur SISTRIER a souhaité acquérir cette parcelle donc on l'a fait estimer par les domaines, qui l'ont estimée à un montant de 930 €, sachant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette décision. Merci.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : Concernant les questions diverses, concernant les questions du groupe Agir Ensemble, pour la sécurité je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

SECURITE

Monsieur HAGE : Alors, on parle de la salle Budillon, pour la première question, vous nous interpellez sur le fait que les sorties de secours ne sont jamais ouvertes le mercredi matin pour l'UFOLEP. Je prends en compte votre remarque, ce n'est pas quelque chose qui est revenu en Mairie, on n'a jamais été informés de ça, néanmoins on va passer une consigne et on fera une petite information à l'association participante.

Point n°2 sur la sécurité, concernant les extincteurs, vous vous dites effectivement qu'il y a des extincteurs qui sont passés de date, sachez qu'aujourd'hui on en est conscients ; la première mission du Responsable des Services Techniques, c'est justement de répertorier tout ça, on a déjà lancé les devis, ça va être régularisé dans les prochaines semaines. Voilà.

Alors concernant la question n°3, on parle du manque de civisme concernant le stationnement gênant, notamment sur le trottoir rue Jean Jaurès à côté de la Poste. Effectivement, c'est régulier, il y a des gens qui s'y stationnent, on a déjà fait des rappels au civisme, ça n'a pas fait d'effet, donc à part la sanction je ne vois pas trop ce qu'il peut y avoir d'autre, donc on remontera en prochaine cellule de veille et puis aux forces de l'ordre. Mais c'est régulièrement des remontées au niveau des services de police.

Alors question n°4, « est-il possible de repeindre les lignes de stationnement du parking de la place Salengro ? » On a une grosse trentaine de marquages au sol, je ne sais pas si vous avez pu le voir quand même, qui a été mise en place ces dernières semaines, sous la directive de l'Adjoint aux Travaux et du nouveau Responsable des Services Techniques. Effectivement la place Salengro fait l'objet d'une prochaine campagne, donc on espère que les conditions météo vont se maintenir, mais c'est prévu, d'ici les prochaines semaines ce sera mis en place.

Alors, question n°6, on nous a déjà posé la question au dernier Conseil Municipal concernant les tasseaux autour du tatami du judo et des autres sports qui l'utilisent. On a remis en place les tasseaux, certes, je suis en cheville avec le nouveau Président du judo club, il y a des choses effectivement qui sont encore à ajuster, on a trouvé des nouveaux systèmes de fixation etc, il y a des travaux qui vont être faits, mais c'est dans les tuyaux.

COMMUNICATION

Madame le Maire : Alors concernant le point évoqué pour Monsieur Sylvain DUGARDIN, il ne s'agit nullement ici d'une question, d'ailleurs vous ne formulez aucune interrogation mais vous affirmez donc cela ne donne lieu de ma part à aucun commentaire.

Concernant les documents sollicités lors du CM du 14 février, ils vous ont été transmis ; le CNAS une réponse écrite vous a été apportée. Concernant TADAO en fait, ça va être levé prochainement. Donc je laisse la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE pour la propreté et l'environnement, Monsieur SENYSZEN, pardon.

SPORTS

Monsieur SENYSZEN : Vous sollicitez la présence de corbeilles plus grandes au dojo. J'en ai pris note, sachant que les associations occupantes n'en ont pas formulé la demande.

Vous évoquez les douches du stade, à ce jour sur les quatre douches retirées, un bouchon de puits sera remplacé, ce qui représente une douche en moins dans chaque vestiaire sur la dizaine de douches présentes. De nouveau, un produit a été commandé pour le calcaire, sachant que le stade est déjà équipé d'un adoucisseur d'eau.

Madame le Maire : Tu peux donner la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE ?

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Merci, vous évoquez la présence de détritiques ou d'un dépôt sauvage à l'angle de la rue Jean Jaurès, Anne Frank et Simone Veil. Une fois de plus, je le dis souvent, c'est regrettable, mais je suis allé voir, retourné, parce que je suis passé déjà plusieurs fois, et il y a effectivement, ce n'est plus des détritiques, c'est des monts de terre, donc je ne sais pas qui est-ce qui a ballé ça là, je ne l'ai pas vu, mais là ce n'est plus les services municipaux qui pourront le faire, il faudra prendre des moyens plus conséquents. Mais on ne peut rien contre l'incivisme des gens, que voulez-vous.

Madame le Maire : Ce que j'aimerais rajouter, quand même, par rapport à ce que tu viens de dire, Bertrand, c'est qu'on avait, au niveau, quand il y a eu les photovoltaïques, en fait, un point d'ancrage au niveau de la rue Simone Veil, il y a la société ENEDIS qui est intervenue donc ils avaient quand même ratissé cette partie et c'est pour ça qu'on avait mis également une benne pour enlever tous les déchets, et on se rend compte que ça recommence. Donc, concernant, je vais laisser de nouveau la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Je suis sollicité, ce soir, je vous remercie, d'ailleurs. Vous parlez derrière la cité des Employés près du terril, de l'eau est montée, alors je ne vois pas trop, je sais qu'il y a une station de pompage qui est là, néanmoins je m'y rends dans les prochains jours avec le responsable des services techniques et on interpellera la CAHC là-dessus, parce que je ne vois pas trop, je ne comprends pas vraiment la question, en fait. Est-ce que vous pouvez m'expliquer, s'il vous plaît ? Donc ma réponse c'est je m'y rendrai dans les prochains jours, voilà.

Madame VETU : La parole ne peut pas être donnée au public ?

Madame le Maire : Non, non, ce n'est pas au public. Le public n'a pas à intervenir, Madame VETU.

Madame VETU : Monsieur HAGE, vous pourrez nous voir à la fin du Conseil pour avoir plus de renseignements, s'il vous plaît ?

Monsieur HAGE : Oui, bien sûr, il n'y a pas de souci. Alors, le cédez-le-passage rue Ravel n'a toujours pas été repeint ; comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une campagne de marquage au sol qui est en cours, donc ça fait partie des choses qui sont à faire, on fait des places de stationnement, on fait des places PMR, des STOP, des passages piétons. On avance, voilà.

Vous évoquez, oui, effectivement, rue Zola, on a mis un arrêté municipal pour la circulation et le stationnement des véhicules pendant l'intervention de nos services techniques sur le marquage au sol et la réalisation de nouveaux passages piétons, je suis conscient qu'il faut protéger, comment dire, nos agents. Il y a quand même une différence entre peindre un passage clouté et le réaliser en étant au sol, donc c'est moi qui ai demandé à Madame le Maire, de mettre un arrêté là-dessus, on est conscients que la zone est compliquée, néanmoins sa structure d'origine c'est un goulet d'étranglement. Néanmoins, comme je m'y étais engagé, on remet en place les marquages, la signalisation, on n'a pas encore terminé là-dessus mais c'est en cours. Voilà. On a aussi un projet, il faut qu'on finalise les plans du projet d'écluse, qu'on soumettra à la population.

Alors les nids de poule, oui, c'est pareil, on les remplit, on jette des pelles de cailloux dedans, donc voilà, on les remplit. Sachez que pour l'instant on les a remplis, effectivement, mais on va faire bientôt l'enrobé, et une solution bitumineuse. Pour l'instant du provisoire, néanmoins la rue Bizet, comme le Conseil Citoyen l'a rappelé à plusieurs reprises, les trous sont bouchés, aujourd'hui c'est carrossable et ça le sera encore plus dans quelque temps. Voilà, donc le nid de poule qui est situé au niveau du parking à Dolto sera également bouché.

Donc concernant le bâtiment du Django, donc je vous le confirme, il y a des consultations d'architectes qui ont été faites, je vous l'ai dit, je pense, au dernier Conseil Municipal, donc c'est en cours, c'est des travaux, des choses qui ne se feront pas du jour au lendemain, donc ça suit son cours et le projet d'épicerie solidaire est toujours d'actualité.

Alors concernant le miroir qui était face à la boulangerie, effectivement il y a eu un incident donc il a été de nouveau dégradé, on l'a retrouvé au sol donc il est cassé, on l'a recommandé et puis il sera reposé dès qu'on recevra le nouveau.

Concernant la mise aux normes de la maison communale, accès pour les personnes à mobilité réduite, effectivement il y a eu un projet en son temps qui était un monte-personnes, qui a été abandonné. Aujourd'hui néanmoins, tous les services sont accessibles depuis le rez-de-chaussée, on a mis à disposition tout ce qu'il faut, et sur le moyen terme il y a un projet qui est à l'étude, qui sera sans doute une extension de la mairie, une salle des mariages, voilà.

« Quel est l'avenir des plots tordus des rues Lamendin et Jaurès ? » Vous nous demandez si on peut les retirer, non, on ne peut pas les retirer parce que c'est une signalisation qui sert aussi aux personnes à mobilité réduite, donc c'est une obligation légale, on parle de personnes à mobilité réduite, mais aussi de personnes malvoyantes. Ils ne peuvent pas être retirés donc ils vont être redressés et remis en place.

ASSOCIATIONS

Madame BENBRAHIM : Donc vous nous interpellez encore une fois, vous avez déjà posé la question au précédent Conseil, je ne comprends pas cette question. Je vais vous répondre qu'on peut cuisiner parce qu'il a une cuisine mais j'aimerais avoir plus d'informations, allez droit au but par rapport à cette question.

Madame VETU : De mettre des réchauds et de cuisiner à l'intérieur même de la salle et pas dans les cuisines de la salle Dutilleul. Qu'est-ce qu'on peut installer, est-ce qu'un cuisinier peut venir et réaliser des repas dans la salle ?

Madame BENBRAHIM : En fait avec les associations, tout est pratiqué et même avec les croque-monsieur, tout n'est pas fait dans la cuisine, mais c'est une partie dojo donc pratiquement les associations toutes le font. Et là c'était un traiteur.

Monsieur HAGE : Je vais prendre la parole, parce que je pense que je suis visé dans cette question. Effectivement je suis aussi Président de l'association les Belles d'Evin, nous avons organisé un gros réveillon de la Nouvelle Année où on avait 225 personnes, mais non, je vais le dire, on avait 225 personnes, effectivement on a fait venir un traiteur qui s'appelle l'Atelier Gourmand et qui pratique sa cuisine avec des grandes poêles ; ça se fait partout. Voilà, c'est un professionnel, les lieux étaient aérés, donc pas de problème pour moi, voilà.

Madame le Maire : Pour votre information, on en a fini avec les questions, je vous l'avais déjà annoncé au dernier Conseil Municipal, Monsieur Bruno DELELIS est arrivé au niveau, en tant que Responsable des Services Techniques depuis le 11 mars. Donc voilà, je vous remercie beaucoup pour votre attention, la séance est levée, il est 19h43.

Monsieur DORNE : Madame le Maire, est-ce que vous me permettez d'apporter des précisions à Monsieur HAGE ?

Madame le Maire : Si Monsieur HAGE les accepte, oui.

Monsieur DORNE : Effectivement, peut-être que la question était mal formulée concernant la zone située derrière la cité des Employés, enfin de compte c'est sur la Boucle des Trois Cavaliers. Sur la Boucle des Trois Cavaliers, si vous vous rendez sur cette boucle, il y a un affaissement qui s'est produit, la route est complètement défoncée par endroits, et effectivement il y a de l'eau qui stagne et qui empêche même d'emprunter le chemin. Il y a même quelque temps un arbre qui a été abattu, qui a été retiré, probablement par les services de la CAHC. Donc je pense que cette question qui émane d'un riverain est en rapport justement avec ça. Il faut prendre effectivement la Boucle des Trois Cavaliers à partir de la cité des employés, s'engager quand même assez bien sur le chemin et on tombe sur un chemin qui est complètement défoncé, défoncé complètement, et avec de l'eau qui empêche effectivement le passage, alors effectivement il y a peut-être une pompe qui a été mise en place pour pomper l'eau peut-être par la société STB, parce qu'effectivement la société STB (inaudible)

Madame le Maire : Alors aussi bien je vais pouvoir vous répondre parce que ce n'est pas sur le territoire de la commune mais bien sur le territoire de l'Agglomération, j'ai pu également le constater dernièrement, j'ai eu l'information concernant ces terrains qui étaient, si je peux me permettre, carrément fissurés, pire que fissurés, puisque c'est un chasseur qui m'a interpellée un dimanche matin, donc j'ai envoyé directement les photos à l'Agglomération, donc il y a une étude de faite par STB, l'Agglo est également dessus, parce que voilà, apparemment ça viendrait, si je peux me permettre, ces trous, c'est vraiment des trous, parce que un chien, même pas qu'un chien, un enfant peut passer carrément une jambe à l'intérieur, donc c'est en étude. Je n'ai pas le retour de l'étude, et on l'a de nouveau encore constaté, je vous dis, mercredi dernier suite à un bornage également, et il y avait deux représentants de l'Agglomération qui en ont fait part parce que c'est carrément inondé à l'heure actuelle. Donc en tout cas c'est bien

l'Agglo qui a mis en place cette pompe, et par contre on n'a pas de retour concernant l'étude parce que l'Agglo a interpellé la société STB.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Parce que je pensais que c'était sur le territoire, on n'avait pas bien compris, on pensait que c'était sur le territoire. Mais c'est bien sur le territoire de l'Agglomération mais en tout cas, sachez...

Monsieur DORNE : C'est sur le secteur Evin, mais sur la Boucle des Trois Cavaliers.

Tout à fait, mais l'Agglo a été interpellée en temps et en heure mais on n'a pas eu le retour de l'étude concernant STB.

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : De rien. Donc la séance est levée, il est 19h45.